

SYNODE NATIONAL DE PARIS-SÈTE 2021

CAHIER POST-SYNODAL

SESSIONS 1 & 2



Seuls les « Actes » du Synode font foi quant au compte-rendu des débats et délibérations.

SOMMAIRE

<i>1. Relevé des décisions (Sessions 1 & 2)</i>	<i>Page 3</i>
<i>2. Texte des décisions</i>	
- <i>Session 1 :</i>	<i>4</i>
- <i>Session 2 :</i>	<i>6</i>
<i>3. Message de la présidente du Conseil national (Session 2)</i>	<i>17</i>
<i>4. Message du trésorier du Conseil national (Session 2)</i>	<i>21</i>

1. Relevé des décisions

- Décision 1 – Élection du modérateur du Synode
Décision 2 – Élection des vice-modérateurs du Synode
Décision 3 – Modalités exceptionnelles de réunion et de délibération du Synode national 2021
Décision 4 – Election des adjoints à la modération dans les pôles régionaux
Décision 5 – Approbation des comptes annuels (compte de résultat 2020 et bilan au 31 décembre 2020) et des actes de gestion financière et d'administration légale des biens
Décision 6 – Affectation du résultat 2020 de l'Union nationale
Décision 7 – Approbation du budget du Titre A 2021
Décision 8 – Traitement des ministres pour l'année 2021
Décision 9 – Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant
Décision 10 - Création de postes
Décision 11 - Suppression de postes
Décision 12 - Inscription sur la liste des charges ministérielles d'aumônerie
Décision 13 - Mise à jour de la liste des membres de l'union
Décision 14 - Voix délibératives dans les synodes régionaux
Décision 15 - Inscriptions sur la liste des Eglises associées
Décision 16 – Traitement des ministres pour 2022
Décision 17 – Contributions des régions au Titre A du budget de l'union pour l'exercice 2022
Décision 18 – Élections quadriennales : élection des membres titulaires du Conseil national
Décision 19 – Élections quadriennales : élection des membres titulaires de la CAG
Décision 20 – Élections quadriennales : élection des membres titulaires de la Commission des ministères
Décision 21 – Élections quadriennales : élection des membres titulaires de la Coordination Évangélisation et formation
Décision 22 – Élections quadriennales : élection des membres titulaires de la Commission de conciliation et d'appel
Décision 23 – Élections quadriennales : élection des membres suppléants du Conseil national
Décision 24 – Élections quadriennales : élection des membres suppléants de la CAG
Décision 25 – Élections quadriennales : élection des membres suppléants de la Commission des ministères
Décision 26 – Élections quadriennales : élection des membres suppléants de la Coordination Évangélisation et formation
Décision 27 – Élections quadriennales : élection des membres suppléants de la Commission de conciliation et d'appel
Décision 28 – Écologie : quelle(s) conversion(s) ?
Décision 29 – Vœu n°1 : Le Défap, Service protestant de mission
Décision 30 – Vœu n° 2 : *Exilés, l'accueil d'abord*
Décision 31 – Vœu n° 3 : Accueil dans les communautés locales
Décision 32 – Vœu n° 4 : Mission de l'Église et diaconie
Décision 33 – Élection du modérateur du Synode 2022

Le Synode compte 105 membres disposant de la voix délibérative.

La majorité absolue est donc à 53 voix.

2. Textes des décisions

Session 1

Décision 1 – Election du modérateur du Synode

Pasteur Didier PETIT, 98 voix.

Décision 2 – Élection des vice-modérateurs du Synode

Pasteure Eva GUIGO-PATZELT, luthérienne, 97 voix, élue.

Madame Isabelle BECHON, réformée, 98 voix, élue.

Décision 3 : modalités exceptionnelles de réunion et de délibération du Synode 2021 (99 voix pour ; 0 contre)

Le Synode national,

Vu l'état d'urgence sanitaire en vigueur qui n'a pas permis la réunion du Synode national selon les modalités habituelles au mois de mai 2021,

Sur proposition du conseil national,

Vu l'avis de la commission du règlement,

A-Autorise les modalités spécifiques suivantes pour la première session du Synode national 2021 tenue de manière décentralisée.

1° Modalités dérogatoires de participation (article 3.1 du Règlement des synodes),

Les membres du Synode national avec voix délibérative ou voix consultative seront invités à se regrouper dans un lieu défini soit par le conseil régional de la circonscription soit par le conseil national.

Peuvent être comptés comme présents à la session du Synode national les membres du Synode qui participent à l'un des regroupements convoqués.

2° Organisation pratique de chaque lieu de regroupement (articles 14, 27 et 29)

Sur proposition du conseil régional, les membres de chaque regroupement désignent en leur sein un vice-modérateur délégué et un (ou deux) scrutateur(s), exerçant leur mission en conformité avec les indications transmises par la modération du Synode national.

3° Election de la modération et prises de décision.

Sur proposition du conseil national, le nombre des questeurs et secrétaires peut être réduit.

Sur proposition du conseil national, la modération du Synode national est élue à bulletin secret dans chacun des lieux de regroupement.

Les votes sur les autres décisions proposées par le conseil national seront recueillis dans chacun des lieux de regroupement et immédiatement centralisés.

4° Autres dispositions

Le Synode ne peut pas se constituer à huis-clos (art.9) ni en conséquence aborder une question qui le nécessiterait (comme toute question relative à une personne), ni le modérateur suivre une procédure allégée de vote (art. 52).

Demeurent pleinement applicables les autres dispositions du Règlement des synodes, et notamment les articles 38 (caractère personnel des votes), 51 (majorité requise) et 86 (charte déontologique).

B-approuve la proposition d'emploi du temps établie par le Conseil national pour la première session.

Décision 4 – Election des adjoints à la modération dans les pôles régionaux (par acclamation)

Dina RADAFIARIJAONA (Lyon), Annie COLOMBERO (Jacou), Jean-François GUÉRY (Montbéliard), Catherine du FOU (Batignolles), Geoffroy PERRIN-WILLM (Tours), Mireille N'JEE (Aubagne), Henri SEILLAN (Montauban)

Décision 5 - Approbation des comptes annuels (compte de résultat 2020 et bilan au 31 décembre 2020) et des actes de gestion financière et d'administration légale des biens (99 voix pour, 0 contre)

Le Synode national,

Ayant pris connaissance du compte de résultat 2020 et du bilan au 31 Décembre 2020 de l'Union nationale des associations cultuelles de l'Eglise protestante unie de France, ainsi que du rapport du commissaire aux comptes,

- approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui sont soumis, soit un total de bilan à 73 365 041 €, et présentant un excédent pour un montant de 537 236 €,

- délègue au synode de chaque région le soin :
 - 1 - de rendre compte des titres B, C, D et E de sa circonscription,
 - 2 - d'affecter le résultat de la région tel qu'il ressort de l'arrêté des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- approuve les actes de gestion financière et d'administration légale des biens au cours de l'exercice écoulé.

Décision 6 – Affectation du résultat 2020 de l'Union nationale (98 voix pour, 0 contre)

Le Synode national,

Ayant pris connaissance du rapport de gestion financière du Conseil national ainsi que des comptes de l'Union nationale pour l'exercice 2020, approuve :

1. L'affectation du résultat des opérations du siège (produits financiers compris),
 - à la réserve générale, pour un montant de : 6 412,92 €
 - au fonds Témoignage et développement de : 200 000,00 €

Total : 206 412,92 €

2. L'affectation des résultats aux fonds spécifiques tels qu'ils lui sont soumis :
 - Fonds Immobilier : - 129 035,73 €
 - Fonds Allocations : 0 €
 - Fonds Entraide : 964,80 €
 - Fonds Assurance : - 6 210,77 €
 - Fonds Protestantisme et images : - 786,25 €
 - Fonds IPT : 0 €
 - Fonds Projets : - 52 760,00 €
 - Fonds Témoignage et développement : - 161 040,00 €
 - Fonds Ministres : 0 €

Soit un total de résultat affecté au titre du siège de : - 142 455,03 €

3. La délégation au synode de chaque région précisée dans la décision 1 portera sur :
 - l'affectation du résultat du Titre E pour un montant global de : 987,25 €
 - l'affectation du résultat des opérations courantes des régions pour un montant global de : 775 026,58 €
 - l'affectation du résultat des fonds des régions pour un montant global de : - 96 321,26 €

Résultat global des établissements régionaux : 679 692,57 €

Total affecté égal au résultat des comptes annuels de l'Union nationale : 537 236,62 €

Décision 7 : Approbation du budget du Titre A 2021 (98 voix pour, 1 contre)

Le Synode national,

Vu le rapport de gestion financière du Conseil national,

approuve le budget du Titre A pour l'année 2021, arrêté à 5 737 731 € en recettes et dépenses.

Décision 8 – Traitement des ministres pour l'année 2021 (97 voix pour, 1 contre)

Le Synode national,

Vu l'article 27 du Règlement d'application de la Constitution,

Vu le rapport de gestion financière du Conseil national,

approuve les décisions prises par le Conseil national relatives au traitement des ministres, à savoir :

- a) le traitement brut mensuel de base est porté à 1 252,20 € au 1er janvier 2021 ;
- b) le taux de base du supplément pour enfant à charge est porté de 48 € à 50 € par enfant et par mois, celui à taux majoré de 92 € à 100 €,
- c) le montant maximum de l'indemnité de résidence est maintenu à 1 360 € bruts ;
- d) le montant du crédit documentation est maintenu à 275 €.

Décision 9 – Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant (97 voix pour, 0 contre)

Le Synode national renouvelle pour six ans le mandat de la Société fiduciaire du Centre (SFIC), société inscrite sur la liste des commissaires aux comptes de la compagnie régionale de Paris, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, soit jusqu'à l'issue du Synode national appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Le Synode national renouvelle pour six ans le mandat de Monsieur Christian FEVRE, inscrit sur la liste des commissaires aux comptes de la compagnie régionale de Paris, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, soit jusqu'à l'issue du Synode national appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

*

Session 2

Décision 10 - Création de postes (83 voix pour, 0 contre)

Le Synode national,

Vu l'article 24 de la Constitution,

Vu la demande des synodes régionaux 2020 de la région Est-Montbéliard et de la région Ouest,

Sur la proposition du Conseil national,

Décide la création des postes suivants :

- Région Est-Montbéliard : « Vesoul - Vosges Saônoises », attribué à l'association culturelle de l'EPU des Vosges Saônoises.
- Région Ouest : Nantes III à titre définitif, attribué à l'association culturelle de l'EPU de Loire Atlantique.

Décision 11 - Suppression de postes (87 voix pour, 1 contre)

Le Synode national,

Vu l'article 24 de la Constitution,

Vu la demande des synodes régionaux 2020 de la région Est-Montbéliard et de la région Ouest,

Sur la proposition du Conseil national,

Décide la suppression des postes suivants :

- Région Est-Montbéliard : « Vesoul » et « Vosges Saônoises ».
- Région Ouest : « La Mothe Saint Héray – Saint Maixent » et « Cognaçais II ».

Décision 12 - Création d'une charge ministérielle d'aumônerie (91 voix pour, 0 contre)

Le Synode national,

Vu l'article 24 de la Constitution,

Vu la demande du conseil régional de la région Centre-Alpes-Rhône,

Sur la proposition du Conseil national,

Décide d'inscrire sur la liste des charges ministérielles d'aumônerie à compter du 1^{er} octobre 2020 la charge ministérielle d'aumônerie hospitalière au sein des hôpitaux publics de Valence et de Montéluçon.

Pour mémoire, liste des charges d'aumônerie au 1^{er} juillet 2021 :

- CAR : hôpitaux publics de Valence et de Montéluçon ;
- CLR : 2 charges au CHRU de Nîmes, 1 charge au CHRU Montpellier ;
- EST – MONTBELIARD : CHRU de Nancy, hôpital Nord Franche-Comté ;
- OUEST : Hôpitaux de La Rochelle et Rochefort, Niort, Poitiers ;
- PACCA : Hôpitaux publics de Marseille ;
- RP : Assistance publique – Hôpitaux de Paris (Bichat) ;
- SUD – OUEST : CHU Bordeaux, CHU Toulouse.

Décision 13 - Mise à jour de la liste des membres de l'union (90 voix pour, 0 contre)

Le Synode national,

Vu l'article 2 des statuts de l'Union nationale,

Vu l'article 13§1 de la Constitution de l'Eglise protestante unie de France,

Vu les avis des synodes régionaux concernés et du Conseil national,

1° confirme l'admission comme membre de l'Union nationale des associations culturelles de l'association culturelle de l'EPU Lorient-Grand Ouest-Morbihan (région Ouest) qui a adopté les nouveaux statuts types.

2° prend acte du retrait de la liste des associations membres de l'Union nationale des associations qui ont prononcé leur dissolution à l'issue d'un regroupement :

▪ Dans la région Centre-Alpes-Rhône

Les associations cultuelles de Luc en Diois, Lesches-Beaurières, Valdrôme, Etoile-sur-Rhône, Beaumont-Etoile.

▪ Dans la région Cévennes-Languedoc-Roussillon

Les associations cultuelles de Aubais, Cannes-Combas, Calvisson, Clarensac, Congénies, Cèze-Auzonnet-Les Mages, Cèze-Auzonnet-Saint Ambroix, Cèze-Auzonnet-Bessèges, Tamaris-Salindres, Vézénobres-Ners.

▪ Dans la région Est-Montbéliard

Les associations cultuelles d'Etupes et de Raon-l'Étape-Senones-Baccarat, de Fesches, d'Allenjoie.

▪ Dans la région Ouest

Les associations cultuelles de Jarnac-Châteauneuf sur Charente et Segonzac.

Décision 14 - Voix délibératives dans les synodes régionaux (87 voix pour, 0 contre)

Le Synode national,

Vu l'article 7, § 2.2 de la Constitution,

Vu la décision 20 du Synode national d'Avignon (2014)

Vu la décision du synode régional 2020 de la région Est-Montbéliard,

Accorde pendant la prochaine période quadriennale 2020-2023, une voix délibérative à l'association cultuelle de l'EPU de Vesoul à partir du 1^{er} juillet 2021 et jusqu'à la session synodale 2023.

Décision 15 - Inscriptions sur la liste des Églises associées (90 voix pour, 0 contre)

Le Synode national,

Vu l'article 14 de la Constitution

Vu la décision n° 18 du Synode national 2020 de Paris-Etoile,

Inscrit les Eglises suivantes comme Eglises associées :

Eglise protestante de Guyane

Eglise protestante de La Réunion

Eglise protestante réformée de Guadeloupe

Eglise protestante réformée de Martinique

Pour mémoire, liste des Eglises associées déjà inscrites :

Eglise évangélique d'Espagne

Eglise évangélique réformée du canton de Vaud

Eglise presbytérienne de Corée (PCK)

Eglise protestante de Genève

Eglise protestante de Rhénanie (EKiR)

Eglise réformée de Monaco

Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel

Jersey Council of Church

Eglise évangélique presbytérienne du Portugal

Eglise protestante unie de Belgique

Eglise presbytérienne en République de Corée (PROK)

Eglise protestante du Luxembourg

Eglise protestante allemande de Toulouse

(Deutsche Evangelische Gemeinde Toulouse)

Eglise réformée évangélique du Valais

Eglise vaudoise et méthodiste d'Italie

Guernesey Council of Churches

Décision 16 – Traitement des ministres pour 2022 (83 voix pour, 0 contre)

Le Synode national, sur proposition du Conseil national,

- fixe à 2 % le taux maximal d'augmentation du traitement brut mensuel de base de l'année 2022 par rapport à celui du 31 décembre 2021 ;
- délègue au Conseil national la possibilité d'ajuster ce taux d'augmentation du traitement brut mensuel de base (TBMB) entre 0% et 2 % et la date d'application de cette augmentation au cours de 2022, en une ou plusieurs fois, en fonction de l'inflation effectivement constatée.

Décision 17 – Contributions des régions au Titre A du budget de l'union pour l'exercice 2022

(81 voix pour, 2 contre)

Le Synode national,

Sur proposition des conseils régionaux,

Sur avis favorable de la commission des finances,

Sur avis favorable du Conseil national,

fixe les contributions des régions au Titre A 2022 comme suit :

CAR	1 080 000
CLR	600 000
PACCA	482 000
Ouest	495 000
NN	275 000
SO	638 000
ILP	96 000
RP	1 720 000
E-M	230 000
Total :	5 616 000

Décision 18 – Élections quadriennales : élection des membres titulaires du Conseil national

Ont obtenu :

Isabelle BOLGERT	84 voix	Elue
Joël DAHAN	85 voix	Elu
Carine FRANK	85 voix	Elue
Jean FREY	85 voix	Elu
Stéphanie HAFFNER	85 voix	Elue
Jean-Thomas HEINTZ	85 voix	Elu
Jean-Pierre JULIAN	85 voix	Elu
Christian LACROIX	85 voix	Elu
Corinne LANOIR	82 voix	Elue
Astrid MAILHES	85 voix	Elue
Michel MAZET	84 voix	Elu
Jean-François NARDIN	85 voix	Elu
Mireille N'JEE	84 voix	Elue
Laza NOMENJANAHARY	85 voix	Elu
Sylvie OUVRY	85 voix	Elue
Alain PELISSIER	84 voix	Elu
Céline ROHMER	85 voix	Elue
Emmanuelle SEYBOLDT	84 voix	Elue
Gaspar VISSER'T HOOFT	85 voix	Elu
Christina WEINHOLD	85 voix	Elue

A également obtenu : David MITRANI, 1 voix.

Décision 19 – Élections quadriennales : élection des membres titulaires de la CAG

Ont obtenu :

Sylvie FRANCHET d'ESPEREY	87 voix	Elue
Jean-François GUERY	87 voix	Elu
Pierre-Alain JACOT	87 voix	Elu
Françoise MOLBERT	87 voix	Elue
Monique ORIEUX	87 voix	Elue
Daniel SCHOENENBERGER	86 voix	Elu

Décision 20 – Élections quadriennales : élection des membres titulaires de la Commission des ministères

Ont obtenu :

Sylvie ARNSTAM	87 voix	Elue
Marc BABUT	86 voix	Elu
Stephen BACKMAN	87 voix	Elu
Anne-Laure BANDELIER	87 voix	Elue
Sylvie EICHERT	87 voix	Elue
Frédéric FOURNIER	86 voix	Elu
Vincent NEME-PEYRON	86 voix	Elu
Edina PULAÏ	87 voix	Elue
Eric SCHLUMBERGER	87 voix	Elu
Corinna THOMAS	87 voix	Elue

Ont également obtenu 1 voix : Pierrot MUNCH, Magali SCHVARTZ.

Décision 21 – Élections quadriennales : élection des membres titulaires de la Coordination évangélisation-formation

Ont obtenu :

Corinne BITAUD	89 voix	Elue
Paul-Emile BRETEGNIER	89 voix	Elu
Céline BULOUREDE	89 voix	Elue
Corinne CHARRIAU	89 voix	Elue
Anne FAISANDIER	88 voix	Elue
Isabelle FOUCHIER	89 voix	Elue
Hervé GANTZ	88 voix	Elu
Françoise GIFFARD	89 voix	Elue
Matthieu GONDRAN	89 voix	Elu
Jean-Pierre LE GUILLOU	89 voix	Elu
Guilhem RIFFAUT	89 voix	Elu
Jean-Paul ROUSSENNAC	89 voix	Elu
Caroline SCHRUMPF	88 voix	Elue
Simon WIBLÉ	89 voix	Elu

Décision 22 – Élections quadriennales : élection des membres titulaires de la Commission de conciliation et d'appel

Ont obtenu :

Otilie BONNEMA	86 voix	Elue
Jean-François BREYNE	86 voix	Elu
Frédéric CHAVEL	87 voix	Elu
Philippe-Alain DEGUILHAUME	86 voix	Elu
Françoise JOUVE	87 voix	Elue
Marie-Christine MICHAU	87 voix	Elue
Paolo MORLACCHETTI	87 voix	Elu
Jan-Albert ROETMAN	86 voix	Elu
Philippe SAUTTER	86 voix	Elu

Décision 23 – Élections quadriennales : élection des membres suppléants du Conseil national

Ont obtenu :

Roberto BELTRAMI	81 voix	Elu
Anne-Claire BRETEGNIER	81 voix	Elue
Hélène BROCHET-TOUTIRI	81 voix	Elue
Jean-François CHAUMET	81 voix	Elu
Thibaut DELARUELLE	81 voix	Elu
Loïc ENGELHARD	81 voix	Elu
Pauline GERRITSEN	81 voix	Elue
Anne HEIMERDINGER	81 voix	Elue
Pascal LEFEVRE	81 voix	Elu
Véronique MEGNIN	81 voix	Elue

Décision 24 – Élections quadriennales : élection des membres suppléants de la CAG

Ont obtenu :

Jean-Pierre ANZALA	84 voix	Elu
Patricia CHAMPELOVIER	84 voix	Elue
Elisabeth DURAND	84 voix	Elue
Anne-Marie GARCON	84 voix	Elue
Julie-Marie MONGE	84 voix	Elue
Geoffroy PERRIN-WILLM	84 voix	Elu
Pascal TOURNEFIER	84 voix	Elu
Christine VIDAL	83 voix	Elue

Décision 25 – Élections quadriennales : élection des membres suppléants de la Commission des ministères

Ont obtenu :

Agnès ADELIN SCHAEFFER	82 voix	Elue
Caroline COUSINIE	80 voix	Elue
Frédéric GENTY	82 voix	Elu
Christiane LAURENT	82 voix	Elue
Anne-France LUCAS	81 voix	Elue
Agnès LEFRANC	82 voix	Elue
Geneviève ROUANET	81 voix	Elue
Thierry SCHAAFF	82 voix	Elu

A également obtenu : Patricia RAHAMELISON, 1 voix.

Décision 26 – Élections quadriennales : élection des membres suppléants de la Coordination évangélisation-formation

Ont obtenu :

Clémentine BESSE	85 voix	Elue
Daniel CREMER	85 voix	Elu
Titia ES SBANTI	85 voix	Elue
Georges MASSENGO	85 voix	Elu
Mathilde PORTE	85 voix	Elue

Décision 27 – Élections quadriennales : élection des membres suppléants de la Commission de conciliation et d'appel

Ont obtenu :

Emmanuel de BARY	83 voix	Elu
Christiane BECKER	83 voix	Elue
Catherine BERGERON	83 voix	Elue
Rolland GREGOIRE	82 voix	Elu
Pauline JEANMOUGIN	83 voix	Elue
Hans LUNG	83 voix	Elu
Laurent MARTY	83 voix	Elu
Valérie MITRANI	83 voix	Elue
Thierry MOURGUE	83 voix	Elu
Brice NZAOU MALONDA	83 voix	Elu
Mayanga Elysée PANGU	83 voix	Elu
Denis RICHARD	83 voix	Elu
Gilles VIDAL	83 voix	Elu
Esther WIELAND-MARET	83 voix	Elue

Décision 28 – Écologie : quelle(s) conversion(s) ?

Vu les observations des synodes régionaux de l'automne 2020 et l'hiver 2021,

Vu le rapport présenté au synode national Paris-Sète 2021,

Le Synode national approuve :

1. Position théologique (68 voix pour, 3 contre)

1. Réunie en Synode national, l'Église protestante unie de France, en tant qu'institution au service de la bonne nouvelle de Jésus-Christ, se dit profondément bouleversée par la crise écologique et sanitaire que subissent tous les êtres vivants de cette terre. Elle est interpellée dans sa manière de proclamer le Dieu créateur et libérateur, et dans sa manière de vivre au quotidien sa mission. En écho aux réflexions menées depuis des années par le Conseil Œcuménique des Églises, en résonance avec les autres traditions religieuses et ecclésiales de notre pays et dans le monde, l'Église protestante unie de France, nourrie par sa lecture des Écritures, exprime ses convictions :
 - sur la relation de Dieu à la création : la création, une promesse
 - sur l'autonomie et la légitimité du monde naturel : le cri de la création
 - sur les relations de l'humain au monde naturel et sauvage : le service de la création.

La création, une promesse

2. Les théologies contemporaines de la création attirent notre attention sur deux points particulièrement importants pour une réflexion ecclésiale. D'une part, elles invitent à comprendre la création positivement comme venant de Dieu sans que l'humain puisse en connaître l'origine, ni savoir ce qui le détermine pour sa continuité. Ainsi la création est un cadeau qui nous précède. Cette extériorité du monde à l'humain est ce qui empêche ce dernier de pouvoir tout maîtriser, de tout contrôler. Mais cette positivité du monde demeure néanmoins porteuse d'un advenir qui passe par l'humain et qui se joue toujours devant Dieu.
3. D'autre part, elles soulignent que la nature a un statut de sujet dans le regard croyant, et que la création est moins un événement fondateur qu'un événement qui se produit encore aujourd'hui. Dieu fait surgir à chaque instant du nouveau, il est le Dieu « avec nous » (Emmanuel) qui rejoint le monde et les humains, œuvre à une nouvelle création et appelle à une manière différente d'habiter le monde. Par sa Parole, Dieu ne cesse de travailler à la transformation du monde avec tous les êtres qu'il a créés. Lire le récit de Genèse 1 telle une promesse, plus qu'un regard rétrospectif sur les origines met en valeur cette idée d'une création toujours en élaboration.
4. Une telle compréhension de Dieu toujours en attente à l'endroit du monde et de ses créatures, donne sens, porte à l'espérance et à la louange. Cette création est fondamentalement bonne, elle est le sujet de notre émerveillement et de notre reconnaissance.

Le cri de la création

5. S'appuyant sur sa foi au Dieu créateur et en Jésus-Christ, sur sa compréhension de la place de l'humain, et sur l'héritage prophétique qui anime sa tradition, l'Église protestante unie de France estime qu'il est de sa responsabilité théologique de faire entendre le cri de la création (Romains 8, 18-30) au regard de la situation écologique actuelle. Elle se repent pour ses manquements vis-à-vis du projet créateur de Dieu, et vis-à-vis de la relation de service et de respect due à la création, une relation trop souvent interprétée comme une domination sans limite. Elle reconnaît les complicités et les passivités des Églises face à la dégradation des environnements naturels et sociaux sur la terre. Elle témoigne également du pardon de Dieu, qui nous libère de la culpabilité, de la peur de l'avenir, de l'angoisse de la fin d'un monde et nous permet l'espérance. Elle reçoit un appel à une conversion personnelle, ecclésiale et sociétale au service de la création.
6. C'est pourquoi elle interpelle les femmes et les hommes en responsabilité politique, intellectuelle et religieuse sur la lenteur, l'insuffisance voire les contradictions délibérées des discours et des actions mises en œuvre face à l'urgence du dérèglement climatique et du recul grandissant de la biodiversité de la planète. Elle s'indigne des dérives économiques et des choix égoïstes des pays riches qui ont conduit à une situation écologique alarmante et des situations de misères insupportables. En interpellant solennellement avec d'autres les autorités publiques, les acteurs économiques, mais aussi l'ensemble des membres de l'Église, l'Église protestante unie de France veut prendre sa part de responsabilité, car elle se bat avec l'espérance en la capacité humaine à construire un avenir plus résilient en ce monde, pour tous les humains et la création.

Le service de la création

7. La tradition biblique et théologique conduit l'Église protestante unie de France à comprendre que l'humain est foncièrement créé dans une relation de service et de respect à l'endroit de la création, dont il fait partie puisque l'humain advient dans le même jaillissement créateur de la part de Dieu. Il s'agit de reconnaître une autonomie et une légitimité au monde naturel et sauvage (Dieu lui-même le juge « bon »), et en même temps de se reconnaître dans une dépendance sans confusion avec ce monde. La notion « d'image de Dieu » confère à l'humain une position singulière qui le place dans une interrelation triangulaire entre Dieu, lui et le monde naturel et sauvage. Dans le rapport à ce dernier, l'humain a une double responsabilité : à l'égard de Dieu dans la participation à l'accomplissement créatif du monde (Genèse 1 et 2), et à l'égard du monde naturel et sauvage, une responsabilité de gouvernance et de soin pour la continuité de la vie sous tous ses aspects, à la manière du Christ qui appelle à être « serviteurs de tous » (Marc 9,35). Sous ce double aspect, la responsabilité humaine est de manifester l'engagement incessant de Dieu au monde et l'espérance de la venue d'un monde plus juste et équilibré.

2. Position éthique (70 voix pour, 3 contre)

Préambule

1. Suite aux positions théologiques précédentes, l'Église protestante unie de France, réunie en Synode national partage ses réflexions éthiques face à l'urgence écologique. Élaborer une éthique en synode est ce moment particulier dans lequel l'Église formule, au regard de ses convictions, des manières d'agir qui lui paraissent nécessaires et importantes pour la vie du monde. Ces manières d'agir s'adressent aux responsables politiques et religieux dans la société, comme aux communautés et aux individus qui font vivre l'Église protestante unie de France. Faire Église, cheminer ensemble, c'est accepter que l'on puisse avoir une parole commune qui rencontre la diversité des convictions personnelles.

2. La proposition éthique s'appuie sur les notions suivantes qui traduisent les positions théologiques adoptées :

- *Puissance retenue*. La notion prend en compte la position radicale de Jésus-Christ telle qu'elle s'exprime en Ph 2,1-12. À travers le choix de « ne pas faire » tout ce qu'il est possible de faire, nous résistons au désir de toute-puissance. L'acceptation nécessaire des limites humaines ne nous exonère pas d'une action responsable.
- *Sagesse*. Avec ce terme ancien, il s'agit de dire l'importance d'une pensée sur la nécessité de trouver un équilibre nouveau et dynamique sur le plan social et écologique dans notre monde. Elle s'appuie sur la vieille sagesse biblique pour laquelle la notion d'équilibre est essentielle pour préserver la vie du monde face au chaos menaçant.
- *Monde qui vient*. La formule traduit l'idée de l'engagement indéfectible de Dieu dans sa création, qu'il conduit vers un accomplissement. Cette notion résonne avec les théologies de Qohéleth et de Job qui racontent l'impossibilité de connaître le projet divin, et avec la théologie du Royaume de Dieu du Nouveau Testament, exprimée le plus souvent à l'aide d'images paraboliques.
- *Bien commun*. La formule recouvre l'idée de « justice et de droit », si présente dans la prophétie, avec la prise en compte de l'intérêt vital du monde vivant, et en particulier celui des plus fragilisés des humains, comme celui du monde naturel et sauvage. La formule est connotée par l'idée d'unité faisant place à l'immense diversité, en résonance avec la notion d'un seul corps si forte chez Paul.

Devant l'urgence de la situation écologique, l'Église protestante unie de France se place dans une attitude d'accompagnement et de responsabilité.

Empathie au monde qui vient, coopération et puissance retenue

3. Face à la prise de conscience de la responsabilité humaine dans la crise écologique, un des rôles de l'Église protestante unie de France est d'accompagner les angoisses contemporaines suscitées par les dérèglements environnementaux. Au cœur de ces circonstances difficiles et prévisibles, dans une communauté de destin devant Dieu, elle poursuit sa mission : partager une parole d'Évangile, d'espérance et d'empathie, une parole qui conduit à l'action auprès de ses contemporains dans ce monde qui vient, le considérant déjà, malgré tout, orienté par la promesse et l'attente divines.
4. Avec d'autres mouvements et associations, l'Église protestante unie de France estime que la crise écologique est en lien étroit avec la crise sociale, et la pauvreté dans le monde. Ces crises ont pour origine le mal-développement engendré par l'avidité humaine, par une conception utilitariste du monde, par une économie productiviste non régulée et par les schémas de domination patriarcale dénoncés notamment par l'écoféminisme. La domination d'intérêts particuliers, financiers, nationaux nuit au bien commun. La notion de croissance doit impérativement être subordonnée à la solidarité et aux réductions des inégalités, au maintien écologique et à la sobriété partagée. L'Église protestante unie de France reconnaît le besoin du rôle régulateur de l'État, de la construction européenne et des instances internationales, mais aussi la nécessité d'initiatives citoyennes et locales. L'Église protestante unie de France plaide pour un bien commun faisant vivre ensemble les diversités d'origine, de pensée et de religion pour réduire les inégalités et dépasser les pauvretés contre toute individualisation excessive, corporatisme étroit et lobbyisme hégémonique.
5. La crise écologique interroge l'humanité sur son rapport à la terre comme lieu de vie de l'ensemble du vivant. C'est pourquoi l'Église protestante unie de France appelle à repenser les liens aux espaces cultivables, comme aux modes d'habitat citadins et ruraux. Elle appelle à soutenir les actions individuelles et collectives, locales et internationales pour préserver et agrandir les espaces nourriciers et naturels, et pour limiter les pressions humaines sur le monde vivant, en solidarité avec les paysans d'ici et d'ailleurs.
6. Coopération et puissance retenue permettent de valoriser ainsi la possibilité de se limiter, de faire le choix « sage » de ne pas faire tout ce qu'il est possible de faire. C'est pourquoi, l'Église protestante unie de France travaille à une sagesse humaine renouvelée en dialogue avec les autres traditions de pensée pour un nouvel équilibre dans la relation à la terre, alternative aux tentations d'une sortie autoritaire ou technicienne de la crise. Elle appelle à un travail commun pour affronter les peurs comme les fuites en avant, et la redoutable question de la continuité de la création et de l'humanité. Par ses paroles et ses actes, elle contribue à une nouvelle manière d'être au monde, où partage, sobriété et sollicitude sont porteurs de joie et d'avenir pour tout le monde vivant.

3. Paroles publiques et ecclésiales (69 voix pour, 3 contre)

Au cœur des graves bouleversements écologiques, nous crions à Dieu notre désarroi. Pourtant sa création est bonne : Dieu agit et fait surgir du nouveau. Portée par cette espérance, l'Église protestante unie de France témoigne d'un monde à venir dont elle pose les signes.

Elle s'engage en appelant ses membres, l'ensemble des communautés qui la composent et la société à un changement radical.

Elle propose des actions et recommandations issues du processus synodal de Paris et de Sète durant l'année 2021.

L'Église protestante unie de France :

1. Rappelle que l'activité humaine est responsable du dérèglement climatique et de l'effondrement de la biodiversité. C'est notre responsabilité commune de faire en sorte que la planète reste vivable et accueillante pour les générations futures et pour l'ensemble du vivant.
2. Interpelle les responsables politiques sur les dérives que représentent la financiarisation de la vie, la surconsommation, la course technique sans contrôle.
3. Appelle à un changement de modèle économique vers une vie sobre et moins prédatrice de l'environnement.
4. Proteste pour plus de justice sociale et de justice climatique, plus de solidarité et d'accueil envers les premières victimes de la destruction de l'environnement : migrants, populations précaires et défavorisées, personnes en réorientation économique forcée.

5. Soutient les initiatives citoyennes et expériences de démocratie participative en matière de justice climatique, et appelle les responsables politiques à prendre en compte les analyses et mesures proposées.
6. Accompagne les peurs nouvelles qui naissent de la crise écologique et proclame une confiance originelle en un Dieu qui demeure « avec nous » malgré tout et malgré nous.

Aux paroisses et Églises locales

En cohérence avec la déclaration générale ci-dessus, le synode national de l'Église protestante unie de France encourage et appelle les paroisses et Églises locales :

1. À poursuivre un travail biblique et théologique sur le rapport de l'humain au monde avec les différents groupes paroissiaux.
2. À veiller à la cohérence de leurs pratiques en matière de respect de la création. Toutes les dimensions de la vie ecclésiale sont concernées : placements financiers non carbonés et respectueux des Droits de l'Homme, transports et déplacements, gestion des bâtiments, consommation de biens et d'énergie, valorisation des terrains, reboisement, jardins partagés, etc.
3. À renforcer leur vigilance et leur solidarité avec les personnes et populations migrantes victimes des changements climatiques et des guerres, en lien avec nos partenaires locaux membres de la Fédération de l'entraide protestante dont la Cimade, etc), et internationaux (Défap, Cevaa, etc).
4. À accompagner les personnes fragilisées par la crise écologique dans le cadre d'un travail diaconal local.
5. À s'engager dans la démarche Église Verte.
6. À prendre part à la vie politique locale, notamment en faisant connaître les positions de notre Église.

Au Conseil national

Le Synode national de l'Église protestante unie de France demande au Conseil national de :

1. Confier une « veille » sur ces questions au réseau *Bible et Création*.
2. Étudier la question d'un poste rémunéré pour la communication, l'animation d'actions à mener dans les différentes paroisses et Églises locales et l'aide à la mise œuvre des décisions synodales.
3. Promouvoir et soutenir la démarche « Église Verte » auprès des paroisses et Églises locales de l'Union, et des œuvres et mouvements.
4. Solliciter le réseau jeunesse et les commissions catéchétiques régionales et nationale afin qu'ils travaillent, à la suite du Grand Kiff, en lien avec les partenaires tels que les Éclaireuses et Éclaireurs unionistes de France, et en lien avec la commission jeunesse de la Fédération protestante de France à l'élaboration de propositions pédagogiques prenant en compte les dimensions bibliques et spirituelles de notre rapport à la création.
5. Inciter à intégrer la dimension écologique dans la liturgie par des textes adaptés.
6. Veiller à la cohérence des engagements de l'Église à l'endroit des biens dont elle dispose et des outils qu'elle utilise : biens immobiliers, placements financiers, outils numériques, moyens de transports, etc.
7. Encourager l'Institut protestant de théologie et Théovie à soutenir et poursuivre la réflexion théologique sur le sujet.
8. Proposer une campagne nationale avec d'autres Églises visant à promouvoir un changement des habitudes de consommation en encourageant à la simplicité volontaire, par exemple autour de temps de l'année liturgique.
9. Poursuivre et intensifier le débat sur cette thématique par la mise en place d'actions communes avec les partenaires internationaux de l'Église protestante unie de France au travers des instances de la Cevaa, Conseil oecuménique des Églises, Communion mondiale d'Églises réformées, Fédération luthérienne mondiale, pour être à l'écoute des interpellations des Églises sœurs des différents continents.
10. Mettre en place, en relation avec la Fédération protestante de France, un groupe interreligieux de vigilance environnementale pour mettre en commun nos actions et nos réflexions théologiques et nous accompagner mutuellement face aux défis d'aujourd'hui.

11. Mettre en œuvre un suivi et une évaluation régulière de la réception des décisions du Synode de Paris-Sète 2021.

Décision 29 – Vœu n°1 : Le Défap, Service protestant de mission (Adopté, 59 voix pour, 1 contre)

Le Synode national, réuni à Sète du 22 au 24 octobre 2021, exhorte les synodes régionaux de cet automne à respecter le délai demandé par les instances des Églises fondatrices du Défap pour la refondation de ce service, et à ne pas prendre à son égard des décisions financières radicales qui contribueraient à priver notre service protestant de mission des moyens nécessaires à l'exercice de ses missions actuelles.

Décision 30 – Vœu n° 2 : Exilés, l'accueil d'abord (Adopté, 78 voix pour, 1 contre)

À Calais et ailleurs, la situation des personnes exilées est catastrophique ; elles sont traitées de manière inhumaine. L'État français empêche les associations d'apporter de quoi manger, boire, se laver à des personnes en détresse, demande aux forces de l'ordre de déloger chaque jour les personnes, de leur confisquer le peu qu'elles ont.

De tels agissements sont contraires à la décision 2018-717/718 du 6 juillet 2018 du Conseil constitutionnel qui reconnaît une valeur constitutionnelle au « principe de fraternité ». Il découle de ce principe la liberté d'aider autrui dans un but humanitaire, sans considération de la régularité de son séjour sur le territoire national.

Des citoyens se mobilisent à Calais, une pétition circule, trois personnes ont entamé une grève de la faim.

Le Synode national de l'Église protestante unie de France, réuni à Sète du 22 au 24 octobre 2021, réaffirme que l'accueil des exilés est prioritaire : « *Exilés, l'accueil d'abord* ». Il invite chacune et chacun à soutenir la mobilisation citoyenne signée par la Cimade, Amnesty France et d'autres associations humanitaires.

Décision 31 – Vœu n° 3 : Accueil dans les communautés locales (Adopté, 75 voix pour, 1 contre)

Le vœu qui est présenté aujourd'hui se situe dans la continuité du vœu adopté au Synode de Nancy en 2016. Celui-ci, adopté à l'unanimité, appelait l'État à accueillir avec bienveillance les réfugiés syro-irakiens.

Nos Églises locales et paroisses se trouvent aujourd'hui au contact de ces populations, particulièrement celle des chrétiens persécutés. Aujourd'hui, ce sont les Iraniens, les Afghans, les Syriens, les Irakiens, et ressortissants d'autres pays de tous les continents, qui frappent à la porte de nos églises.

Soucieux de la tradition d'accueil de notre Église, le Synode national, réuni à Sète du 22 au 24 octobre 2021, demande à la Coordination nationale, au service national de catéchèse, et/ou au Défap de procéder à l'état des lieux du matériel existant et de bien vouloir réfléchir à la conception d'un outil de catéchisme qui permettrait d'accueillir ces populations dont le français n'est pas bien maîtrisé afin de participer à la fortification de leur foi et de les inclure pleinement dans nos communautés paroissiales.

Décision 32 – Vœu n° 4 : Mission de l'Église et diaconie (Adopté, 72 voix pour, 0 contre)

Préambule

À l'occasion de sa rencontre préparatoire au synode national, l'assemblée des communautés, œuvres et mouvements (ACOM) de l'Église protestante unie de France (EPUdF) regrette que la dimension diaconale ne soit pas explicitement mentionnée et qu'elle ne soit pas mieux prise en compte dans le document préparatoire transmis aux Églises locales et paroisses (« Mission de l'Église et ministères ») pour accompagner la démarche synodale autour de la mission de l'Église et des ministères.

L'ACOM s'est souvenue :

- De la déclaration de foi de l'EPUdF qui affirme : *L'Esprit saint (...) nous encourage à témoigner de l'amour de Dieu, en paroles et en actes. Dieu (...) nous appelle, avec d'autres artisans de justice et de paix, à entendre les détresses et à combattre les fléaux de toutes sortes : inquiétudes existentielles, ruptures sociales, haine de l'autre, discriminations, persécutions, violences, surexploitation de la planète, refus de toute limite. Dans les dons qu'elle reçoit de Dieu, l'Église puise les ressources lui permettant de vivre et d'accomplir avec joie son service : (...) vie communautaire et solidarité avec les plus fragiles.*
- Des décisions du Synode national de l'Église réformée de France (ERF) de La Force en 2010 :
 - Décision n° 32-1 : « Solidaires au nom de Jésus-Christ » (résolution pour les Églises locales) ;
 - Décision n° 32-2 : Pour les œuvres et mouvements ;
 - Décision n° 32-4 : Au Conseil national.
- Des décisions du Synode général de l'Église évangélique luthérienne de France (EELF) du 5 et 6 juin 2010 à Montbéliard.

- De la constitution de l'EPUdF qui affirme dans son article 15 que « *Des institutions — Églises, communautés, œuvres ou mouvements — peuvent être considérées, dans les conditions fixées au Règlement d'application, comme participant de la même mission que l'Église protestante unie de France* ».

Prenant acte de ces rappels (non exhaustifs), le Synode national demande aux membres du Conseil national, aux rapporteurs nationaux et régionaux sur le thème « Mission de l'Église et ministères », aux Églises locales et paroisses et à tous les acteurs engagés dans des communautés, œuvres et mouvements :

- de veiller à ce que la réflexion synodale sur la mission de l'Église et les ministères intègre pleinement et explicitement la diaconie ;
- d'utiliser le rapport sur la diaconie et les décisions du Synode national de l'ERF de La Force et du Synode général de l'EELF en 2010 dont la pertinence semble toujours très actuelle.

Le Synode national recommande que ce vœu soit transmis sans délai aux rapporteurs régionaux et aux délégués des synodes régionaux pour être pris en compte dans les débats des synodes régionaux 2021.

Décision 33 – Élection du modérateur du Synode 2022

Madame Sylvie FRANCHET d'ESPEREY, 79 voix, élue.

3. Message de la présidente du Conseil national **(Session 2)**

Choisir la confiance, oser la confiance

Enfin, vous êtes là ! Enfin, nous sommes là, présents les uns aux autres. Masqués, certes, mais physiquement présents ! Quelle joie de vous voir, quelle joie de pouvoir faire route ensemble pendant quelques heures et porter ainsi le gouvernement de l'Eglise.

Bienvenue à chacune et à chacun, et tout particulièrement à celles et ceux qui sont nouvellement délégués au synode national et qui vivent donc ici leur premier synode national dans un même lieu. N'hésitez pas au fil des séances à prendre la parole, selon le règlement du synode, bien sûr.

Bienvenue aussi à celles et ceux qui viennent pour leur dernier synode national (pour l'instant !) et qui quittent une instance dans laquelle ils se sont engagés durant plusieurs années. Nous aurons l'occasion de leur exprimer notre reconnaissance.

Enfin, nous sommes là ! Et je me sens un peu comme Lazare sortant du tombeau, heureuse de revenir à la vie, à la lumière, à la joie du travail « en présentiel » et des rencontres. Lazare au Lazaret...

Avec Lazare et ses sœurs, je vous propose de prendre un peu de temps pour regarder encore cette épreuve, même si nous souhaitons tourner la page le plus vite possible, avant de nous demander ce que nous pouvons en garder et quelle est la mission de l'Eglise aujourd'hui (sans bien sûr épuiser le sujet que nous ne faisons qu'ouvrir dans les Eglises locales et le mois prochain dans les synodes régionaux).

Une épreuve violente, comme un passage au crible

L'épreuve de la pandémie a été violente et elle l'est encore en bien des lieux. Elle a mis à mal les corps et les cœurs, les relations ont été éprouvées. Nous pleurons des amis, des proches, que nous n'avons pas pu accompagner comme nous l'aurions souhaité.

La mort a fait irruption dans notre quotidien, comme un intrus, un convive non-désiré et trop bruyant. Tout-à-coup, nous nous sommes souvenu que nous étions mortels. Quel scoop et quelle banalité ! Et les bases de la société ont été ébranlées. La consommation n'y pouvait rien et la science avait besoin d'un peu de délai.

Le confinement, s'il a ralenti la pandémie, a provoqué de la précarité économique malgré les aides. Il a fragilisé encore plus les plus fragiles et mis en danger celles pour qui le domicile est un lieu de violence. L'accélération des relations à distance par les moyens électroniques, s'il a été salvateur pour beaucoup, a aussi aggravé la relégation et l'exclusion de celles et ceux qui n'ont pas accès à ces moyens. Les jeunes ont été particulièrement malmenés, renvoyés devant un écran pendant 18 mois pour la plupart des étudiants, coupés de toutes relations sociales.

Comment refaire société après avoir entendu pendant des mois que l'autre est une menace, qu'il faut s'en éloigner, l'éviter, ou que je peux être une menace pour lui ?

S'avancer vers l'autre et percevoir un mouvement de recul, ou avoir soi-même un geste de défiance vis-à-vis de lui, laisse des traces.

La méfiance a été instituée en vertu. Pour de bonnes raisons d'un point de vue médical, je ne le conteste pas. Mais à quel moment et de quelle manière dira-t-on que l'on peut sortir de la méfiance ? Et est-ce que les mêmes moyens mis en œuvre pour appeler au respect des fameux « gestes barrière » seront mis en œuvre à nouveau pour appeler au retour à la confiance ? Je l'espère...

Enfin, la pandémie a révélé l'urgence de repenser la relation des humains au monde, à la nature, à la création. Quand l'humain prend toute la place et détruit l'habitat naturel des autres espèces vivantes, il faut s'attendre en retour à des effets secondaires très indésirables. Je suis heureuse que nous puissions reprendre et conduire à son terme la réflexion synodale sur le sujet de l'écologie.

Nous ne sortons pas indemnes de cette épreuve.

Certains voudraient revivre comme si la pandémie n'était qu'une parenthèse à refermer au plus vite pour reprendre la vie d'avant. Pourtant on ne peut pas faire comme si tout cela n'était qu'une parenthèse à oublier bien vite. Les épreuves laissent des traces qui ne s'effacent pas. Même si l'on en guérit, la cicatrice demeure.

Des familles se sont divisées autour de la question du vaccin et/ou du pass sanitaire. Des conflits sont apparus dans les lieux de travail. Dans les Eglises locales, les discussions ont parfois été douloureuses également sur ce sujet, ou sur le partage de la Cène, les repas de paroisse....

Et dans la rue, samedi après samedi, des gens manifestent, s'opposent, contestent.

Chez nos frères et sœurs catholiques, un autre séisme s'ajoute avec le rapport de la CIASE, dévoilant l'ampleur des violences sexuelles commises à l'encontre d'enfants par des prêtres ou des religieux. Sidération et effroi. Le tissu de la société qui nous relie les uns aux autres dans la confiance est soumis à des tensions extrêmes, et il est en bien des endroits, déchiré.

Dans notre Eglise, en cette période de presque-fin de la pandémie (sans qu'on sache vraiment quand ce sera la fin), nous sommes traversés de sentiments contradictoires : joie de se retrouver, envie de revivre normalement, parfois frénésie d'activités comme s'il fallait rattraper tout ce qui n'a pu se faire, et en même temps appréhension, recul, crainte d'être de nouveau proche les uns des autres, et même pour certains, poursuite du repli sur soi par choix ou par peur, après qu'il ait été imposé par le confinement. C'est comme si tous les sentiments que l'on éprouvait avant de manière modérée, se trouvaient exacerbés par et à la suite de la pandémie.

Dans les Eglises locales, cette exacerbation peut provoquer tensions et conflits. On a oublié le temps des atermoiements et de la négociation, le temps long de la maturation d'une décision portée tous ensemble. Quand on débat par écran interposé, l'écoute n'est pas la même, les émotions sont filtrées, toute une partie du langage non-verbal disparaît, les incompréhensions naissent.

L'Eglise n'est pas hors de la société. Chacun de nous a vécu l'épreuve à la fois personnellement, familialement, socialement et ecclésialement. Et ce passage au crible a été comme un révélateur. Des forts se sont écroulés et des faibles ont résisté. Des lieux ont déployé une imagination foisonnante, alors que d'autres se sont endormis pour laisser passer l'orage. L'épreuve provoque le dévoilement de ce qui est habituellement caché.

Le professeur de théologie Fritz Lienhard analyse ce que nous avons vécu dans un article « L'Eglise confinée, un défi pour la théologie »¹.

Quand ce qui était « normal » s'arrête, et que pourtant le monde continue de tourner, il est juste de se demander pourquoi on remettrait en route le « normal » qui ne nous a finalement pas tellement manqué. L'épreuve oblige à se poser des questions qu'on ne voudrait pour rien au monde se poser, à interroger même les évidences : pourquoi aller au culte en « présentiel », par exemple, alors que mon canapé est bien plus confortable que le banc du temple et que je peux trouver un culte sur internet ?

L'épreuve provoque une remise en question.

Société et Eglise : entre remise en question et tensions

Comment réparer le tissu déchiré de la communauté humaine ?

Quel rôle doit avoir l'Eglise en ce temps d'inquiétude et de discours haineux et diviseurs ?

Comment faire entendre une parole de confiance quand la défiance est devenue synonyme de salut ?

Avec Lazare, Marthe et Marie, de la mort à la vie

L'évangile selon Jean raconte longuement le voyage de Jésus jusqu'à Béthanie, après qu'il a été informé par Marthe et Marie de la maladie de Lazare. L'épreuve est pénible pour le lecteur. On voudrait que Jésus parte tout de suite et évite la mort à Lazare. Mais rien ne sera épargné à Lazare, ni au lecteur d'ailleurs. Jésus est par deux fois bouleversé et il fond en larmes, avant de faire rouler la pierre et de crier « Lazare, sors ! ». Et je nous passe les détails.

L'épreuve ne s'esquive pas. Elle se traverse.

Le Christ n'est pas venu pour nous apprendre à contourner les difficultés et à éviter la mort. Il s'y est enfoncé et l'a traversée.

C'est ainsi.

C'est un mensonge de prétendre que la foi préserve des épreuves, ou qu'elle est une assurance tous risques et la garantie d'une vie royale. C'est faire peu de cas de la mort de Jésus !

Et c'est peut-être la première chose que les chrétiens peuvent dire et se dire. L'espérance se vit à travers l'épreuve, avec les épreuves, en dépit des épreuves. Et elle n'est pas détruite.

¹ Fritz Lienhard, *L'Eglise confinée, un défi pour la théologie. Approche théologique*. In *De l'autorité d'une Parole à interpréter*, Ed. Olivétan, 2021.

J'évoquais tout à l'heure les deuils qui n'ont pu se vivre pendant les confinements, les mots qui n'ont pu être posés pour dire adieu. L'Eglise est un lieu où ces paroles peuvent s'exprimer, afin de pouvoir accueillir une parole de consolation et d'espérance. Là où la parole a été empêchée, il faut qu'elle puisse se dire, même avec du retard.

Après le relèvement de Lazare, que se passe-t-il ? Six jours avant la Pâque, Jésus revient à Béthanie. Là on donna un repas pour lui. Marthe servait et Lazare était l'un des convives. Marie prit du parfum, le répandit sur les pieds de Jésus et les essuya avec ses cheveux, si bien que la maison fut remplie de l'odeur du parfum.

Après l'épreuve, la vie a, semble-t-il, repris son cours normal, chacun a, visiblement, retrouvé son quotidien. Marthe sert, c'est son rôle, Lazare est à table avec les hommes. Jusque-là, rien d'étrange. Mais Marie fait déraiser la situation dans la démesure. Une livre d'un parfum de grand prix. L'excès, le geste fou, la déraison, et cette odeur qui emplit toute la maison, et ces cheveux dénoués, terriblement dérangeants.

Et si c'était cela, la mission de l'Eglise : oser des gestes fous qui disent la vie plus que vivante, la reconnaissance qui déborde, la joie contagieuse, au cœur de l'ordinaire, du quotidien ?

Dans la traversée de la mort, Lazare, Marthe et Marie ont expérimenté le don de la vie, plus forte que la mort. Cette survenue irradie toute leur vie, à l'image de l'odeur du parfum. Toute la maison est remplie de cette chose parfaitement invisible, cette odeur qui vient chasser l'odeur de la mort, dans les moindres recoins.

Les trois frères et sœurs sont inspirants pour nous :

Lazare ressuscité est assis à table avec Jésus. Sa présence dit la promesse pour l'humanité : nous sommes invités à être à notre tour les convives du ressuscité, à l'inviter à entrer chez nous, à se mettre à table avec nous et nous avec lui.

Des deux sœurs, tous les lecteurs de la Bible savent que seule Marthe travaille. Luc est formel sur ce point. Et pour Jean, même après la résurrection de son frère, Marthe continue à servir. Comme si cela n'avait rien changé à sa vie, et pourtant tout a changé. Le geste de Marie manifeste que l'extraordinaire a envahi tout l'espace du lieu du service. Les chrétiens, qui vivent de la résurrection du Christ, sont attendus encore au service, toujours au service, mais portés par la vie vivante, enveloppés dans ce parfum généreux et fou, emplis de gratitude et de reconnaissance.

Service ordinaire et gestes fous d'amour, avec la promesse de participer au banquet du royaume. Voilà un chemin pour l'Eglise.

Le socle de l'Eglise, c'est le Christ et l'écoute de sa Parole. Dans la maison où Jésus est entré, Marthe sert et Marie loue.

L'Eglise est service de Dieu et du prochain : célébration et diaconie. Dans la célébration du culte se dit la foi de l'Eglise : Christ est mort, il est ressuscité et nous appelle à sa suite. Dans l'engagement pour les pauvres se dit le combat contre toute forme de mort, comme Jésus devant le tombeau de Lazare, pleurant, s'emportant contre la mort. La diaconie est pleurs, colère, lutte contre tout ce qui humilie et avilie l'être humain.

Au cœur de cette lutte quotidienne, de ce service de chaque jour, alors que la lutte et le service épuisent, usent, fatiguent, et que la pauvreté et les discriminations ne reculent pas, **l'espérance provoque l'irruption de l'inouï**, de gestes fous comme celui de Marie qui changent la donne. Pour le dire autrement, la joie est là, présente, au milieu du désespoir. L'espérance fait advenir la vie où cela paraissait impossible. Contre vents et marées, Marie espère.

La joie invite à passer à table.

Ce repas où Christ est invité et nous invite me parle d'Eglise et de communauté.

Nous aimons nous retrouver entre nous, comme dans une famille chaleureuse. Mais comment faire pour que cette table soit ouverte, cette famille accueillante ?

Les expériences de culte en ligne ont révélé que d'autres personnes étaient intéressées par notre manière de dire la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ, et ont été nourries. Pour un premier contact, il était plus facile pour elles de cliquer sur un lien pour franchir le seuil du culte, que de pousser la porte du temple. Depuis plusieurs années nous portons ensemble ce sujet du seuil, de l'ouverture, de l'accueil. Notre Eglise se veut poreuse aux autres, passerelle... Aujourd'hui elle apprend à sortir de ses murs. Elle sort, elle est sortie. Elle a été présente à celles et ceux qui n'y sont pas. Nous avons appris avec plus ou moins de facilité à utiliser les médias pour que l'invitation au repas soit reçue par celles et ceux qui sont familiers d'autres langages.

Car c'est bien cela qui compte, n'est-ce pas ? Transmettre l'invitation ! et pas seulement en restant chez nous.

Bien sûr, la crainte existe que la communauté ne se rassemble plus physiquement autour de la table. Et surgissent des protestations : la communauté est physique ou elle n'est pas. C'est oublier un peu vite la « nature » de l'Eglise qui unit les croyants dans l'espace et dans le temps en communion des saints et le message de l'Eglise qui fait advenir une réalité que l'on ne voit pas.

Paradoxalement, nous devrions être particulièrement à l'aise avec les communautés virtuelles, puisque l'Esprit saint et la prière n'ont pas attendu internet pour relier les chrétiens. Il me semble qu'il s'agit plutôt pour nous d'apprendre un nouveau langage, un nouveau média, d'en découvrir les bons usages et d'en éviter les pièges. En prenant aussi en compte l'impact écologique des moyens mis en œuvre.

La communauté physique est nécessaire, elle porte les frères et sœurs en Christ et soutient leur espérance. C'est là que se construit la confiance. Aujourd'hui, elle peut être augmentée par d'autres moyens afin d'aller vraiment à la rencontre de celles et ceux qui cherchent une parole qui fait vivre. Le seuil n'est plus à la porte du temple. Il est dans le monde.

Faire communauté autour de la même table, qu'elle soit physique ou virtuelle, est un défi aujourd'hui. L'accès au monde entier sur le Web soumet les individus à un flot de contenus qui peut les submerger. Les chaînes d'information continue, par exemple, déversent sans vraie mise en perspective des « nouvelles » qui par leur répétition tiennent lieu d'analyse. Les messages continus sur les réseaux sociaux emplissent tout l'espace mental et occupent du temps de « cerveau disponible » !

Mais le cerveau ne peut pas recevoir et traiter autant d'informations. S'opère alors un tri selon ses propres centres d'intérêt et ses convictions, tri pratiqué même en amont de l'utilisateur par les suggestions des algorithmes. Ainsi se développent des micro-sociétés, sorte de bulles étanches où l'on ne rencontre plus que celles et ceux qui pensent comme moi. Au sortir des dernières élections aux Etats-Unis, où les réseaux sociaux ont joué un rôle majeur, le constat était fait d'une société profondément divisée, où aucun lieu ne permettait plus de dialoguer, chaque camp s'auto-alimentant contre l'autre.

La promesse d'un Internet mettant la culture et la science à portée de toutes et tous pour le bien de l'humanité est belle. Mais bien sûr, comme tout outil, Internet met aussi à portée de main la désinformation, les mensonges, la haine et la méchanceté, toutes choses qui se propagent particulièrement vite.

Comment inviter, atteindre des personnes fréquentant différentes bulles médiatiques à faire communauté autour de la même table ? En travaillant sur la manière d'annoncer la joie de l'Evangile et les moyens à mettre en œuvre pour que le message soit audible.

(Je cite Félix Moser²) « le Christ est chemin de vie en ce qu'il nous donne une confiance de base. En lui existe la possibilité d'être acceptés. Il nous rend conscient de nos potentialités. Devant lui nous pouvons avouer nos faiblesses, nos lâchetés et nos incompréhensions. Le Christ rend libre. Il nous donne la force de mener notre vie sans en gommer les contradictions et les incohérences. »

Nous voulons pouvoir dire cette conviction à celles et ceux que nous rencontrons, quel que soit le lieu de cette rencontre. Cela implique d'être à l'écoute et à la recherche de leurs attentes et de ce qu'elles disent de leurs désirs profonds, de développer une véritable empathie pour ces prochains, que Félix Moser appelle « une éthique de la considération réciproque ». « Rencontrer celles et ceux qui sont en marge de l'Eglise présuppose aussi que nous ayons une vision positive des gens que nous allons rencontrer ». Si nous sommes tous appelés à être « fils et filles du même Père, cela exclut de la part des croyants tout sentiment de supériorité ».

Qu'elle soit physique ou virtuelle, la table du Christ réunit des hommes et des femmes de tous âges, de toute condition sociale, de toutes convictions politiques, de toutes origines, tous enfants du même Père, habités par une joie que rien ne peut enfermer.

Que son parfum nous accompagne durant tout notre synode.

Choisissons la confiance, osons la confiance !

² Félix Moser, *Les attentes de Dieu dans un monde d'immédiateté*, in *De l'autorité d'une Parole à interpréter*, Ed. Olivétan, 2021. P.49-50.

4. Message du trésorier du Conseil national (Session 2)

1. Introduction

Le Synode national de l'Eglise protestante unie de France a dans sa première session, en mai 2021, approuvé les comptes de l'Union de l'exercice 2020, voté les décisions d'affectation des résultats, validé la proposition de budget du titre A pour 2021 et pris les décisions relatives aux traitements et indemnités pour l'année 2021. Chaque région a lors de la commission des finances de Mars 2021, fait des propositions de contributions régionales au titre A de l'Union pour l'année 2022. Mais le synode en suivant la recommandation de la commission des finances a différé la validation de ces contributions pour construire le budget 2022 en considérant que à cette époque de l'année :

- Des incertitudes existaient sur la durée des périodes de confinement et de fermeture des lieux de culte et par conséquent sur la date de reprise des activités ecclésiales,
- Les nouveaux conseils presbytéraux et souvent de nouveaux trésoriers avaient pris leur fonction au cours de l'année et les différentes réunions d'information région/ Eglises locales n'avaient pu se tenir.

Cette session devra donc valider les propositions de participation des régions au titre A et par suite le projet de budget 2022.

Lors de la 1^{ère} session du Synode national, le rapport du trésorier du Conseil national insistait dans son introduction sur la qualité particulière de cette année 2020 : deux périodes de confinement en mars et en octobre, des déplacements limités, des lieux de culte fermés ou avec une fréquentation limitée, des notions de jauge, de distanciation, de gestes barrière inattendus dans une communauté de frères et sœurs. Mais pendant toute cette année 2020, des nouveaux modes de rencontre ont été mis en place et sur un plan financier, si les offrandes au culte, les manifestations extérieures de soutien ont été réduites, elles ont été compensées en quasi-totalité par les offrandes nominatives et il semblait nécessaire de s'arrêter lors de cette deuxième session sur ce changement de nos pratiques habituelles et sur les espérances escomptées.

Le groupe d'analyse des comptes des Eglises locales et son responsable national, Jean-Marc Degon, ont mis en évidence dans le rapport joint au dossier pré synodal les effets de la pandémie sur les finances des Eglises locales, éléments développés dans ce rapport du Trésorier du conseil national, session 2.

2. Retour sur l'exercice 2020

La première session du Synode 2021 a validé les éléments financiers et comptables concernant l'Union, siège et régions. Ce retour sur l'exercice passé est uniquement consacré à la vie financière des Eglises locales et paroisses.

Des lieux de culte fermés, des rencontres reportées et annulées pouvaient laisser redouter une année financière 2020 déficitaire qui demanderait plusieurs années par la suite pour retrouver l'équilibre nécessaire.

Le tableau donne une vision d'ensemble de cet exercice : la comparaison entre les soldes ordinaires des comptes 2019 et 2020 des Eglises locales et paroisses, qui sur ces deux années ont fourni des données complètes, soit 313 associations cultuelles, 80% de l'ensemble, peut se résumer ci-dessous :

Année	Recettes ordinaires	Dépenses locales	Contributions des Eglises à la région	Total des dépenses ordinaires	Résultat
	1	2	3	4 = 2+3	5 = 1-4
2019	26 357 080 €	10 040 168	17 085 157	27 125 325 €	-768 245 €
2020	25 221 700 €	8 611 234	16 606 541	25 217 775 €	+ 3 925 €

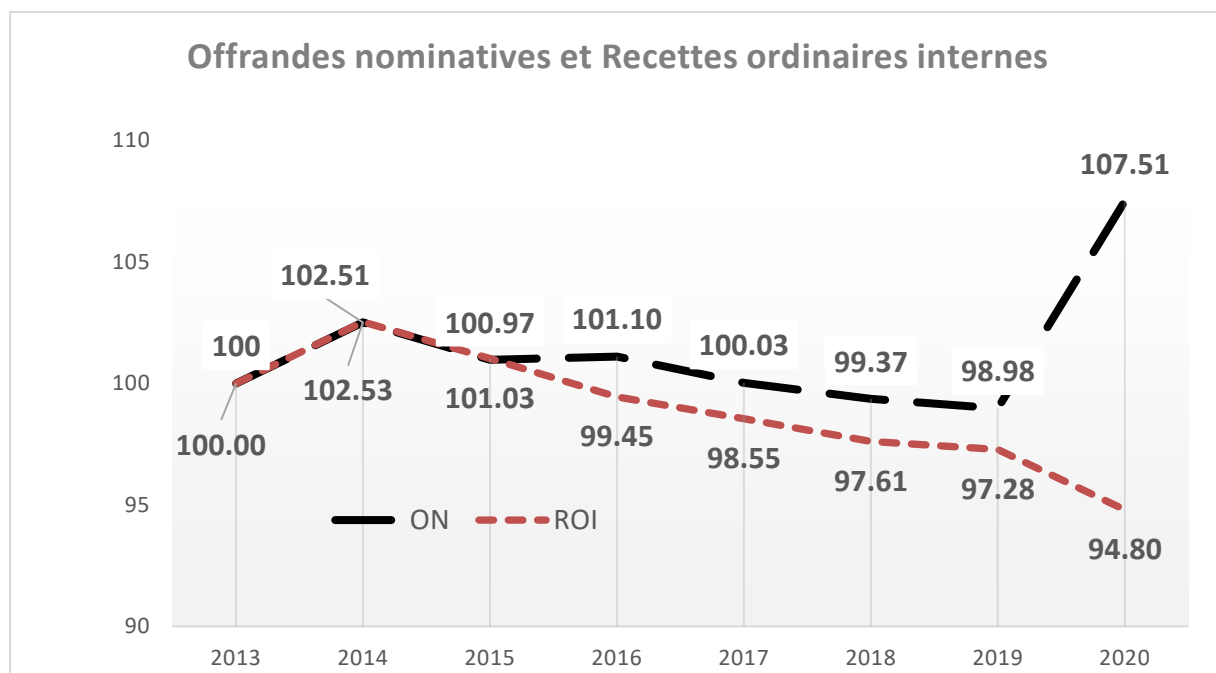
Recettes ordinaires = recettes apportées par les paroissiens (92%) et recettes hors paroisse (8%)

Les recettes ordinaires ont baissé de 4,3% et les dépenses de 7% entre 2019 et 2020 et le résultat est positif.

2.1. Les offrandes

La perte des offrandes déposées pendant les cultes, des ressources annexes venant des mises à disposition de locaux ou des manifestations exceptionnelles comme les ventes de paroisses a été compensée par une augmentation de 9,1% en 2020 des offrandes nominatives, variable suivant les régions de 2,7% à 16,7%.

Le graphe ci-dessous reflète l'évolution des offrandes nominatives et des ressources ordinaires internes en prenant une base 100 en 2013 et donne une indication du sursaut exceptionnel des offrandes nominatives en 2020 :



En 2020, les offrandes nominatives représentent 82% des ressources des Eglises locales montrant l'engagement personnel des membres des communautés dans cette période d'incertitudes. On notera également dans le même sens l'augmentation de 77% par rapport à 2019 des donations et legs reçus par les paroisses et Eglises locales en 2020 pour un montant supérieur à 2,3 Millions d'Euros.

Néanmoins 3 critères paradoxaux sont importants à retenir :

- Un montant global d'offrandes personnelles en forte hausse mais avec un nombre de foyers versant une offrande nominative en diminution de 1,1% par rapport à 2019 et une baisse annuelle constatée de 2% entre 2013 et 2020
- Le montant moyen annuel du don nominatif est passé de 503€ en 2019 à 553€ en 2020 soit 10% d'augmentation,
- Le don en ligne a bondi de 200% sur l'année. A-t-il séduit des primo-donateurs ? Voir en pièce 3.3 l'évolution du don en ligne sur le site web.

Ces constatations suggèrent les réflexions suivantes :

- La perte de foyers « cotisants » a été moindre en 2020 en comparaison des années antérieures 2013 à 2019. Doit-on conclure que de nouveaux donateurs se sont manifestés ? comment prolonger cette reprise ?
- Le lancement du don en ligne a profité pleinement de la période et le nombre de versement en ligne a été multiplié par 5, comment maintenir cet élan ?
- Quelle communication, quelle animation financière mettre en place pour conforter et amplifier les résultats constatés ?

2.2. Les charges

Les frais de fonctionnement, liés aux activités (déplacements, énergies, desserte) ont par voie de conséquence diminué de 10%. Mais sur le résultat ordinaire, certes équilibré en 2020, on constate une forte disparité entre les régions avec des extrêmes à + 293 893€ et -153 279€.

2.3. En conclusion sur l'année 2020

Les mesures sanitaires prises dès le 1^{er} trimestre 2020 pouvaient laisser augurer une année difficile et noire quant à son résultat financier. Mais l'engagement personnel des membres des Eglises locales et paroisses manifesté par l'augmentation (9,1%) des offrandes nominatives, les initiatives prises pour maintenir contacts et rencontres, certes au travers d'un nouveau filtre, a permis en conclusion d'avoir des espérances pour les années à venir.

3. Le Budget 2022 du titre A

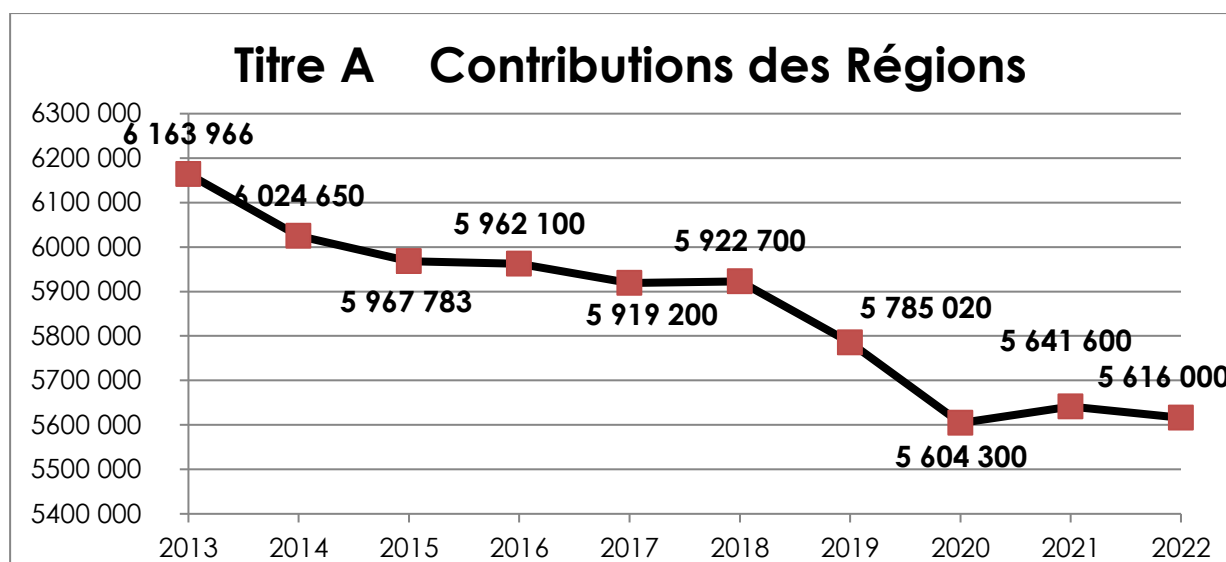
Dans sa session des 10 et 11 septembre, la commission des finances a donné un avis favorable à la proposition des jalons 2022 qui sera présentée au synode-2^{ème} session.

La décision du Synode portera sur l'approbation des contributions des régions en 2022, néanmoins la présentation synthétique du budget permet d'avoir la vision d'ensemble nécessaire.

Le budget présenté est en équilibre, son montant est inférieur à celui de 2021 de 1%.

3.1. Les contributions des régions au titre A

Le montant global des contributions est de 5 616 000€ en léger retrait de 0,4% par rapport à 2021 certes en baisse de 9% depuis 2013 mais on notera la remontée depuis 2020.



3.2. Les charges

3.2.1. Le montant global des charges est inférieur de 1% par rapport à l'année 2021

3.2.2. Chapitre 1 : Ministres

- Institut protestant de théologie : La charge globale est de 1 210 599 €, tenant compte d'une actualisation de 1%. La dotation aux frais de fonctionnement est majorée de 1% et la participation au soutien pédagogique de l'enseignement à distance est maintenue.
- Dépenses complémentaires pour les ministres : la prévision a été revue par rapport au budget 2021 et se rapproche des dépenses réalisées en 2019 et 2020.
- Allocations pour ministres retraités : le montant proposé prend en compte une augmentation du montant garanti de 1% et d'un nombre de bénéficiaires de 240. *Voir ci-joint en annexe le détail des montants proposés.*
- Formation permanente : le montant global reprend les estimations de 2021.

3.2.3. Chapitre 2 : Animation et services

- Contribution à la FPF : La contribution de l'EPUDF à la FPF reprend le montant versé en 2021 sans évolution.
- Synode national, conseil et commissions : Certes la forme des synodes change d'année en année ! La prévision reprend la forme classique d'une seule session en présentiel !
- Fonctionnement de l'Equipe d'animation : nombre inchangé de secrétaires nationaux et montant du budget de fonctionnement maintenu.
- Projets jeunesse, formation, communication, catéchèse, relations internationales, Théovie : le Titre A supporte les actions récurrentes et les projets particuliers sont financés au travers des Fonds Projets ou Témoignage et développement selon la spécificité du projet.
- Services : le montant global de ce poste est en augmentation de 2,7% du fait d'une hausse des rémunérations et d'une nouvelle répartition des charges de personnel avec la FMEP.

- Prestations pour les associations cultuelles : ce poste comprend la maintenance du logiciel Logeas et l'assistance des AC, l'établissement des bulletins de paie des laïcs des paroisses et le suivi des déclarations sociales. La prévision de hausse de ce poste correspond aux développements nécessaires et inévitables du logiciel Logeas pour tenir compte des incidences de la Loi « Respect des principes républicains »

3.3. Traitement brut mensuel de base des Ministres en 2022 (TBMB)

La publication des indices des prix à la consommation, hors tabac, du mois d'août a signalé une hausse importante de cet indice annonçant une inflation supérieure à la prévision de 1,5% validée par le synode 2020. Toutefois, la volatilité des indices constatée pendant l'année doit inciter à la plus grande prudence quant à la fixation d'un indice de référence pour l'année 2021. La décision 4.2 proposée par le Conseil national au synode fixe à 2% le taux maximal d'augmentation du TBMB et le Conseil pourra moduler cette augmentation en fonction de l'inflation constatée.

4. Conclusion : un commencement

L'introduction du rapport de la 1ère session synodale se terminait par un constat que l'année 2020 était un commencement. Le sursaut constaté, les multiples initiatives prises, les liens renouvelés, les jeunes présents au grand Kiff, les moins jeunes amplifiant leur participation financière, le don en ligne explosant ont permis aux Eglises locales et paroisses non pas de sauver une année mais de trouver les capacités de renouveler, d'innover, de découvrir de nouveaux moyens pour assurer la présence auprès de tous.

Un commencement ou un prologue.

En concluant ce dernier rapport, qu'il me soit permis de remercier tous ceux qui m'ont fait confiance, soutenu depuis que j'assume cette fonction de trésorier du conseil national. Merci aux membres du conseil national, celui de l'ERF dans son dernier mandat, celui de 2013 qui lançait l'EPUDF, celui de 2017 qui la confortait, aux membres des conseils régionaux, des commissions des finances qui m'ont supporté et beaucoup appris. Je leur suis reconnaissant.

Et pour mon successeur : c'est un commencement !

Denis RICHARD
Trésorier du Conseil national

Annexe à ce message : Evolution du montant garanti 2013-2022

Annexe au message du trésorier du Conseil national

Evolution 2013 à 2020 et projection pour 2021 & 2022 des sommes versées au titre du dispositif du "montant garanti"

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
montant global	1 103 681	1 073 637	1 026 238	950 740	932 590	878 520	862 361	750 153	760 000	724 220
retraités	272	244	226	213	219	232	210	185	184	180
réversion	152	131	138	120	98	65	58	84	75	60
total bénéficiaires	424	375	364	333	317	297	268	269	259	240
Montant garanti	1 808	1 808	1 817	1 820	1 838	1 856	1 875	1 895	1 895	1 914
Evolution Montant garanti		0,0%	0,5%	0,2%	1,0%	1,0%	1,0%	1,1%	0,0%	1,0%
côût par bénéficiaire	2 603	2 863	2 819	2 855	2 942	2 958	2 958	3 218	2 934	3 018

